
Quatrième Conférence des Hautes Parties contractantes chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination

17 novembre 2011
Français
Original: anglais

Genève, 14-25 novembre 2011
Point 3 de l'ordre du jour
Examen de la portée et du fonctionnement de la Convention et des Protocoles y annexés

**Projet de document final, deuxième partie
Déclaration finale**

Texte soumis par l'Allemagne, l'Argentine, l'Australie, l'Irlande, la Pologne et la Suisse

Les Hautes Parties contractantes décident de créer un Groupe d'experts gouvernementaux qui se réunira jusqu'à une semaine en 2012 pour examiner plus avant la question de la mise en œuvre du droit international humanitaire en ce qui concerne les mines autres que les mines antipersonnel et pour formuler des recommandations à l'intention de la Réunion des Hautes Parties contractantes de 2012.